

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°5
24 janvier 2012

- Décision du 23 janvier 2012 portant mandat de représentation accordée par M. Papinutti, P 2
Directeur général de Voies navigables de France

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 23 JANVIER 2012

**PORTANT MANDAT DE REPRESENTATION ACCORDEE PAR M. MARC PAPINUTTI,
DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 25 février 2009 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1er : Mandat de représentation est donné à Mle Jennylie Blanquin, chargée de mission des ressources humaines, à l'effet de représenter M. Marc Papinutti, directeur général, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 25 janvier 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 23 janvier 2012

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti